DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL
QUESTIONNAIRE POUR DÉSIGNATION

Document à retourner à votre Commission des Arbitres d'appartenance

Saison 2023 - 2024

Civilité, Nom et Prénom :

Né le : / / .

N° Affiliation et nom du Club :

Prenez-vous une licence joueur ? | Si oui, dans le club de :

Coordonnées :

Adresse :

Tel D. **Mobile**

Tel T.

@ :

Disponibilités (répondre en toute lettre Oui ou Non)

Pouvez-vous arbitrer le samedi matin ?	
Pouvez-vous arbitrer le samedi après-midi ?	
Pouvez-vous arbitrer le dimanche matin ?	
Pouvez-vous arbitrer le dimanche après-midi	
Pouvez-vous arbitrer des matches Futsal ?	
Pouvez-vous doubler (samedi et dimanche) ?	
Pouvez-vous doubler le dimanche (matin et après-midi) ?	

Pouvez-vous arbitrer en semaine ? Si oui, rayer les jours indisponibles.
Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi

Disponibilités jusqu'au 30 sept. prochain :

Pouvez-vous arbitrer au mois de juillet ?

Si oui du / / 20 au / / 20
et du / / 20 au / / 20

Pouvez-vous arbitrer au mois d'août ?

Si oui du / / 20 au / / 20
et du / / 20 au / / 20

Indiquez vos jours d'indisponibilités en Sept

Indisponible le : / 09 / 20	Indisponible le : / 09 / 20
Indisponible le : / 09 / 20	Indisponible le : / 09 / 20

Observations

Les rencontres des championnats Régionaux étant indemnisées par virement bancaire, vous devez fournir à la ligue de Football de Normandie un relevé d'identité Bancaire.

Si votre RIB a changé ou si vous ne l'avez pas déjà transmis, vous voudrez bien l'adresser au service comptabilité de la LFN. Aucune indemnisation ne sera réalisée sans ce document.

Désidératas
Indiquer les clubs que vous ne désirez pas arbitrer

Nom du Club	D	E

Cocher : D = à domicile ou E = à l'extérieur ou les 2

Signature de l'arbitre

Les informations portées sur ce document font l'objet d'un traitement informatisé conformément à la loi N° 78 - 17 du 6 janvier 1978 relative "à l'informatique, aux fichiers et aux libertés"

Tout licencié peut exercer "le droit d'accès et de rectification" auprès de sa ligue